

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 AOUT 2017**

**COMPTE-RENDU DES DEBATS**

Membres du Conseil municipal présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Martine GROSELLIER, Magali GARNIER, Eric DUCHENNE, Christian ANDRES, Robert BOURCIER,

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Philippe DI MARCO, Emmanuel MIEGGE, Francis PIN,

Etait absent : Olivier BACQUART.

Secrétaire de séance : Eric DUCHENNE

**DELIBERATIONS**

**1. Prise en charge de frais d'obsèques par la municipalité**

Le Maire explique que le Maire est tenu de pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit inhumée décentement, la Commune est tenue de prendre en charge les frais liés aux obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes. A ce titre le solde des frais d'obsèques de Monsieur GUILLOT CHENE sera pris en charge par la Commune.

Vote : 10 voix pour

**2. Répartition du déficit des transports sanitaires pour les frais de secours sur pistes pour l'hiver 2016-2017**

Le Maire rappelle que les Communes participent à part égale au coût de la prestation de mise à disposition mais que les recettes de demandes de remboursement aux victimes d'accidents de ski bénéficiant de cette prestation varient annuellement selon le nombre de prestations effectives constatées en fin de saison sur chaque Commune. Ainsi la différence entre les sommes engagées par chaque commune et les recettes facturées aux victimes représentent le montant du déficit à partager à part égale entre les Communes. Ce montant, pour l'hiver 2016-2017, s'élève à 1 927.34 € que la Commune devra donc reverser.

Vote : 10 voix pour

**3. Révision du droit de place pour les cirques**

Le Maire rappelle que suite aux différentes demandes de cirques désirant s'installer sur la commune afin d'y donner des représentations payantes durant l'été, le Conseil Municipal avait délibéré, par délibération du 15 mars 2016 afin de déterminer un prix d'emplacement. Le prix forfaitaire par installation a ainsi été fixé à 70 € dans la limite de deux jours consécutifs. Considérant les pratiques locales en la matière, il propose de revoir ce tarif à la baisse et de fixer le prix forfaitaire par installation dans la limite de deux jours consécutifs, à 50 €.

Vote : 10 voix pour

**4. Avis sur la modification des statuts du Syme05**

Le Maire expose que lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2017, les élus ont décidé de compléter les compétences optionnelles du

syndicat portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts, il présente les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes adoptés en Assemblée Générale le 26 juin 2017.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification statutaire du SyME05 proposée. Considérant que la création et l'exploitation des réseaux de chaleur est déjà du domaine de compétence des intercommunalités et notamment de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras, le Maire propose de ne pas approuver cette modification statutaire.

Vote : 10 contre (avis défavorable à la modification des statuts).

#### **5. Participation au financement de la route haute de Marassan**

Le Maire rappelle qu'en raison du glissement de terrain du pas de l'ours, les communes d'Aiguilles, Abriès et Ristolas ont souhaité au printemps dernier, effectuer en urgence quelques travaux de réfection pour rendre la route haute de Marassan praticable. Le Préfet ayant indiqué à l'époque que l'Etat subventionnerait par le biais de la DETR. Or, finalement la route ne figure pas en tant que telle au cadastre mais est tracée sur des parcelles privées. L'état ne pouvant subventionner que pour des voies publiques, la subvention escomptée ne peut être acceptée. Il est demandé que les 3 communes d'Aiguilles, Abriès et Ristolas participent à part égale à la prise en charge des frais engagés entièrement par la Commune d'Aiguilles, ce qui représente un coût de 6 433.33 € par commune.

Vote : 10 pour.

#### **6. Création d'un poste de surveillant/animateur pour le périscolaire**

Le Maire expose qu'il existe une demande de parents d'élèves pour la mise en place d'un service de garderie périscolaire. Il propose de créer ce service pour l'année scolaire 2017-2018, et de gérer directement le fonctionnement et le personnel du service public de la garderie périscolaire. Il y a donc lieu de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe non-titulaire à temps non-complet sur 10 mois pour accroissement d'activité.

Il précise que nous avons reçu deux candidatures pour ce poste. Monsieur Robert BOURCIER quitte la salle car son épouse a déposé une candidature.

Après discussions, la candidature de Madame Monique BOURCIER est retenue.

Vote : 10 voix pour

Monsieur Robert BOURCIER rejoint l'assemblée.

#### **7. Création et mise en place du service de garderie périscolaire : fixation du tarif et adoption du règlement**

Afin que ce service soit accessible à tous, le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- ❖ Les lundis, mardi, jeudis et vendredis :
  - Inscription à la ½ heure : 0.70 €
- ❖ Les mercredis matins :
  - Inscription forfaitaire à la matinée : 4.00 €

Le projet de règlement d'utilisation du service est présenté et approuvé.

Vote : 10 voix pour

### **8. Souscription au projet de réhabilitation du « Calvaire »**

Le Maire informe le Conseil municipal de la proposition faite par l'Association Queyras Passion de commencer le montage des dossiers pour le financement des travaux de rénovation du chemin de croix du Calvaire. Ce chemin de croix étant un élément important du patrimoine religieux de la Commune, il sera possible de solliciter la Fondation du Patrimoine à laquelle la Commune a adhéré.

Pour cela, l'association Queyras Passion qui suit le dossier lance une souscription auprès de ses adhérents ou autres, par le biais de la Fondation du Patrimoine qui reversera le montant de la souscription à la Commune. Cette souscription sera éventuellement abondée par la Fondation du Patrimoine sur ses fonds propres, ce qui fera l'objet d'une nouvelle convention.

Ces travaux pourront se présenter en 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : réhabilitation de la calade
- 2<sup>ème</sup> phase : reprise des stations

La chapelle en elle-même a déjà fait l'objet de travaux de restauration en 1981, elle ne nécessite donc pas de travaux d'urgence.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

La question est soulevée de savoir si ce chemin de croix, sur le GR58, est classé ou non en sentier communautaire.

Vote : 8 voix pour – 2 voix contre

### **9. Modification du règlement concernant les modalités de facturation de l'eau**

Le Maire explique que nous rencontrons des problèmes récurrents pour obtenir les relevés de compteurs d'eau que certains redevables ne nous fournissent pas malgré les innombrables relances effectuées.

Il propose donc de modifier le règlement du service de l'eau afin d'inclure une facturation de 120 m<sup>3</sup> non remboursable aux administrés qui ne nous fournissent pas leur relevé d'eau.

Vote : 10 voix pour

### **10. Décisions modificatives sur le budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	678				Autres charges exceptionnelles	1 900,00
012	6218				Autres personnels extérieur	13 000,00
<b>Total</b>						<b>14 900,00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6451				COTISATIONS A L'URSSAF	-3 000,00
012	6411				Personnel titulaire 2	-10 000,00
011	611				Contrats de prestations de services	-1 600,00
022	022				Dépenses imprévues	-300,00
<b>Total</b>						<b>-14 900,00</b>

## **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6135				AUTRES FRAIS DIVERS	11 575,00
011	62878				REMB. FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	1 725,00
<b>Total</b>						<b>13 300,00</b>

## **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
70	70878				REMB. FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	13 300,00
<b>Total</b>						<b>13 300,00</b>

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
204	2041412	ONA		012	Subventions d'équipement autres	6 435,00
23	2313	1301		001	Travaux de batiments	110 455,00
<b>Total</b>						<b>116 890,00</b>

## **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
204	204158 2	1104		999	Bâtiments installations Autres groupements	-6 435,00
21	2135	1301		001	Installations générales, agencements, aménage...	-110 455,00
<b>Total</b>						<b>-116 890,00</b>

Vote : 10 voix pour

### **11. Questions diverses**

- ✓ Informations sur le glissement de terrain du pas de l'ours : mise en place du câble de rupture pour ouverture 24 h / 24 h de la RD947 – Etude pour la route définitive : tracé d'une route ou tunnel. Sollicitation du Conseil Régional pour financement.
- ✓ Réparation de la toiture de la chapelle Saint-Roch d'Abriès : demande d'un devis pour avoir une estimation du coût des travaux à réaliser.
- ✓ Gîtes HANNIBAL : passage du géomètre pour redécoupage des lots y compris une bande de terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> pour laquelle nous avons une demande d'achat. Pour la vente des autres lots, rien n'est encore finalisé à ce jour.
- ✓ Problème de l'occupation du foyer des jeunes : la personne qui occupe ce local, sans aucune forme de bail ou convention d'occupation, a effectué des petits travaux d'aménagement et souhaite rester dans les lieux moyennant le paiement d'un loyer. Un débat s'en suit afin de prendre une décision quant à la suite à donner à cette demande. La décision est reportée à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.